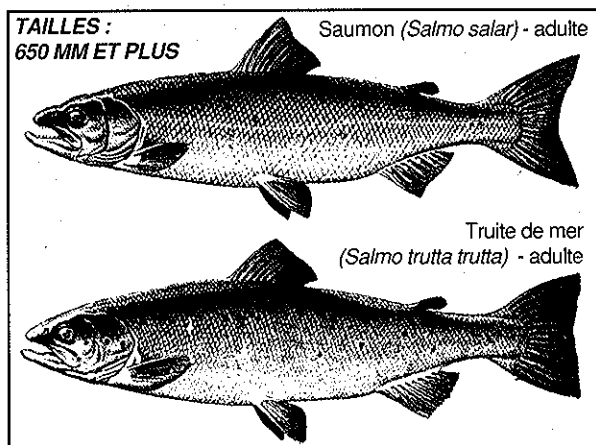
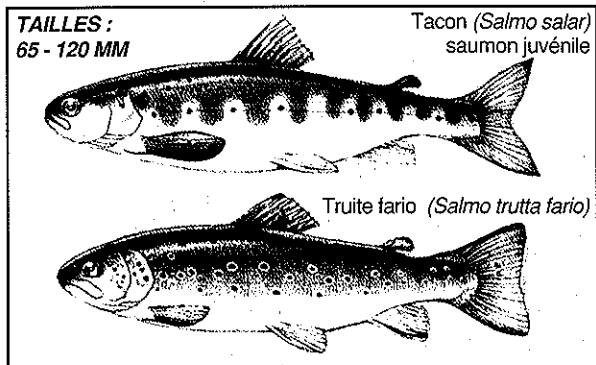


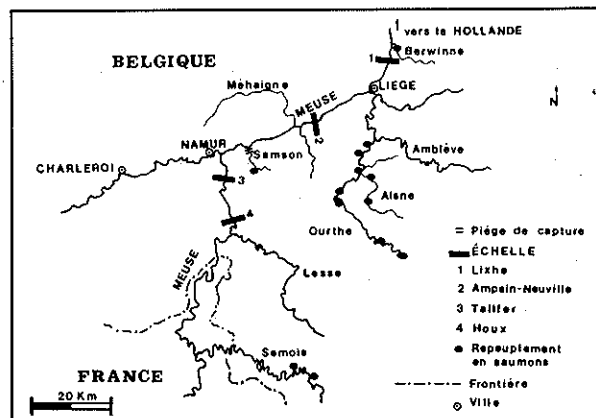
SAUMON: LE

Comment les reconnaître ?



Page de droite : Une passe à poissons sur l'Ourthe, à La Roche en Ardenne.

Ci-dessous : carte des passes à poissons sur la Meuse.



Le saumon atlantique qui remontait jadis la Meuse pour aller frayer dans les gravières de ses affluents, en Ourthe, Amblève, Lesse, Semois, est certainement inscrit dans la mémoire collective au titre d'une richesse disparue. Peut-être une image vous revient-elle, une seule: celle d'une photographie en noir en blanc, ternie et jaunie par le temps, représentant un aïeul posant fièrement avec sa prise.

Contraste des temps; jusqu'à la fin du 19^e siècle, le saumon en avait dégusté plus d'un: les ouvriers agricoles avaient obtenu par voie de contrat d'embauche de ne plus recevoir du saumon aux repas plus de deux fois par semaine. Comme ce poisson migrateur était bien banal à l'époque! Mais voilà c'était avant la création des barrages, la normalisation hydraulique excessive, la pollution industrielle intolérable. C'était avant son déclin qui précéda sa disparition totale des bassins mosan et rhénan. C'était avant 1880.

LA CHUTE

A partir de 1850 déjà, des signes de régression apparurent et s'accompagnèrent d'une diminution de huit espèces de poissons migrateurs dont l'esturgeon et les aloses. Le glas sonnera en Belgique pour le saumon vers 1935-1937. La souche mosane disparut irrémédiablement ces années là; eh oui, comme tout le monde le sait, ce poisson va toujours se reproduire dans la rivière qui l'a vu naître! La boucle ne pouvait plus être bouclée, un maillon s'était rompu entraînant la perte de notre souche de saumon.

Et pourtant, dès 1880 un effort de protection était entrepris par les pouvoirs publics: modification en 1883 des lois relatives à la pêche, construction d'échelles à poissons à partir de 1880, repeuplements artificiels entre 1920 et 1925 de cours d'eau avec des alevins issus des derniers géniteurs mosans, coopération belgo-néerlandaise pour le repeuplement. En pure perte! On construisait simultanément les grands barrages de Monsin, d'Yvot Ramet... Et puis vint la guerre, suivie de la reconstruction et de la relance économique et le saumon sombra dans l'oubli.

NAISSANCE D'UN SYMBOLE

La qualité de nos rivières s'est-elle améliorée depuis le début des années 80 ? Toujours est-il que l'on captura près de Visé, dans la Basse Berwinne, en 1983, quatre truites de mer adultes. Ce salmonidé migrateur est un proche parent du saumon et effectue comme lui un séjour d'un an ou plus en mer avant de revenir en eau douce pour y frayer. Cet événement fut l'amorce d'un mouvement de réintroduction du saumon en Wallonie: le projet «Meuse Saumon 2000» vit le jour à la faveur de l'année 1987, élue Année européenne de l'Environnement. Des chercheurs des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et de l'Université de Liège en sont les instigateurs. Le saumon est ainsi devenu le sym-



RETOUR !

bole du défi de notre société à réinstaurer un milieu dulcicole(*) propice à la vie sauvage et donc *in fine* à nous-mêmes, tout en cherchant à concilier l'aspect écologique, le développement économique ainsi que la protection des riverains à l'égard des crues: projet certes ambitieux. Réaliste ?

LE RETOUR

Des centaines de milliers d'oeufs et de jeunes saumons (plus de 400 000) en provenance d'Ecosse ou d'Irlande ou encore produits par le Service de la Pêche ont été déversés depuis 1988 dans différents affluents de la Meuse. Trois bassins hydrographiques, présentant diverses conditions environnementales pour les saumons, qualités de l'eau et d'habitat, ont été choisis pour recevoir ces rempoissonnements:

— celui de l'Ourthe (déversements dans l'Ourthe, l'Amblève, l'Aisne, la Lembrée et le Ruisseau de Réna-le),

— celui du Samson,

— celui de la Semois (introductions dans la Semois, l'Antrogne, le ruisseau des Aleines et le Pont-le-Prêtre).

Environ 77% des saumons déversés l'ont été dans l'Ourthe et ses affluents: 14% dans le Samson.

Sept saumons adultes ont été capturés dans la Meuse en Hollande en 1993-1994, alors qu'ils n'y avaient plus été vus depuis les années 1930. Tous les espoirs sont donc permis.

Toutefois, si l'on veut voir des résultats probants au début du siècle prochain, il va falloir appliquer toute une série de solutions technologiques aux problèmes encore actuels, tels que celui de la présence de barrages qui entravent ou empêchent la remontée des salmonidés vers leur lieu de reproduction. Sur la Meuse belge, pas moins de quinze barrages ont été érigés.

Afin de permettre, le passage des poissons migra-

teurs, ils ont été pourvus «d'échelles à poissons»: véritables petits canaux à déclivité progressive. Relativement efficaces, d'après les études menées par les Facultés Universitaires N.-D. de la Paix de Namur, certaines de ces passes ne devraient subir que des modifications techniques mineures pour permettre le passage de poissons de forte taille comme le saumon.

Plus onéreuse s'avérera la construction de telles échelles sur les barrages de Waulsort et de Hastière qui n'en disposent toujours pas.

Il faut encore signaler la prise de mesures pour limiter la mortalité causée par les turbines des centrales hydro-électriques, bien que celle-ci paraît d'importance limitée (environ 5% de mortalité par centrale chez les saumons de passage).

Par effet cumulé cependant, on devrait s'attendre à une mortalité de quelque 30 % pour les sujets issus de la Semois, étant donné que 6 centrales hydroélectriques sont en fonctionnement entre Namur et la frontière belgo-hollandaise.

ET DEMAIN ?

Le projet revêt aussi un caractère international par l'implication nécessaire des Pays-Bas et de la France. La Meuse hollandaise sert de passage obligé pour les salmonidés qui se rendent ou quittent les zones de frayères situées en Belgique et partiellement en France. Sur les sept barrages hollandais qui entravaient cette migration, cinq unités ont été équipées d'échelles à poissons et les deux autres verront les travaux débiter dans les prochaines années, de manière à rendre pour l'an 2000 la Meuse complètement accessible aux poissons anadromes(**)

PHILIPPE NIHOUL

(*) D'eau douce.

(**) On désigne par ce terme les poissons qui quittent la milieu marin pour frayer en eaux douces.



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:

— Laboratoire de démographie des poissons et d'Aquaculture, Université de Liège. Quai Van Beneden, 22, 4020-Liège. tél. 085/ 21 48 69.

— Unité d'Ecologie des Eaux douces, Facultés universitaires de Namur. Rue de Bruxelles, 61, 5000-Namur. Tél. 081/ 72 43 60.

— Service de la Pêche, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. Avenue Prince de Liège, 7, 5100-Jambes. Tél. 081/ 32 12 11.

